

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et des Finances



STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre (NASMO)
du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025**

**Chantier n°1 : Une croissance plus diversifiée et durable des
secteurs productifs**

Mai 2025

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	4
Liste des tableaux	6
Résumé analytique	7
III. Analyse des défis et contraintes.....	13
IV. Financement du chantier.....	13
V. Conclusions du chantier.....	14
I. Introduction	14
II. Bilan des progrès.....	15
II.1 Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable.....	15
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	15
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	16
II.2 Accroissement des retombées du secteur de l'élevage.....	17
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès réalisés en 2024	17
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	18
II.3 Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits	18
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	18
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	20
II.4 Promotion et mise en valeur des industries extractives	20
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	20
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	22
II.5 Impulsion du secteur industriel	22
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	22
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	23
II.6 Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi	24
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	24
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	25
II.7 Promotion du commerce.....	25
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	25
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	26
II.8 Redynamisation et développement du tourisme.....	27
1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès	27
2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024	28
III. Analyse des défis et contraintes.....	29
III.1 Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable.....	29
III.2 Accroissement des retombées du secteur de l'élevage.....	29

III.3	Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits	30
III.4	Promotion et mise en valeur des industries extractives	30
III.5	Impulsion du secteur industriel	30
III.6	Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi	30
III.7	Promotion du commerce	30
III.8	Redynamisation et développement du tourisme	31
IV.	Financement du chantier	31
V.	Perspectives pour 2025	32
V.1	perspectives pour l'agriculture	32
V.2	Perspectives pour l'élevage	32
	En 2025, le développement du secteur de l'élevage sera poursuivi à travers :	32
V.3	Perspectives pour la pêche	33
V.4	Perspectives pour les industries extractives	33
V.5	Perspectives pour le secteur industriel	34
V.6	Perspectives pour l'artisanat	34
V.7	Perspectives pour le commerce	35
V.8	Perspectives pour le tourisme	35
VI.	Conclusions du chantier	36
VII.	Recommandations	36
VIII.	Annexes	37
VIII.1.	Bibliographie	37
VIII.2.	Liste des personnes rencontrées	38

Liste des abréviations et acronymes

AEP	Adduction en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisé
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BPO	Business Process Outsourcing
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDH	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
CDMT	Cad战略 de Dépense à Moyen Terme
CDS	Comités de développement sectoriel
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTEDD	Comité Technique pour l'Environnement et le Développement Durable
DGCT	Direction Générales des Collectivités Territoriales.
DGFIPCE	Direction générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération. Economique
DGSGC	Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENVA	Ecole Nationale de Vulgarisation Agricole
EPAJ	Enquête de Perception Auprès de la Jeunesse
EPCV	Enquête permanente des conditions de vie
ERAM	Enquête de Reference sur l'Analphabétisme en Mauritanie
ETER	Etablissement des Travaux d'Entretien Routier
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
GES	Gaz à effet de Serre
GIEC	Groupe International des Experts sur le Climat
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
IPGEI	Institut de Préparation aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

LNOB	Leave No One Behind
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MW	MegaWatt
NNI	Numéro National d'Identification
ODD	Objectifs de développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office National de la Météorologie
ONS	Office National des Statistique
ONSER	Office National mauritanien des Services de l'Eau
ONU DI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PANPA	Port autonome de Nouakchott dit « Port de l'amitié »
PDALM	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien
PDR	Programme de Développement Régional
PGES	Plans de Gestion Environnemental et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public 2022-2024
PNA	Parc National d'Awleigatt
PNA	Plan National d'Adaptation au changement climatique
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDR	Plan National de Développement Rural
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
STP	Société de Transport Public
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VBG	Violences Basées sur le Genre
WACA	Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'agriculture.....	16
Tableau 2 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'élevage	18
Tableau 3 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour la pêche.....	20
Tableau 4 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries extractives.....	21
Tableau 5 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'industrie.....	23
Tableau 6 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'artisanat	24
Tableau 7 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce	26
Tableau 8 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le tourisme.....	28
Tableau 9 : Récapitulatif du financement du chantier 2.....	31

Résumé analytique

I. Réalisations du chantier

Le bilan 2024 du chantier 1, fait ressortir un accroissement du PIB par rapport à celui de 2023 au niveau de tous les sous-secteurs du chantier. En effet, on enregistre une augmentation du PIB par rapport à celui de 2023, de 5,83% pour l'agriculture, de 5,38% pour l'élevage, 29,20% pour la pêche, de 9,96% pour les industries extractives, de 8,49% pour l'industrie (industries manufacturières), dont 2,18% **hors production** et distribution d'eau et d'électricité et 29,70% pour la production et la distribution d'eau et d'électricité), 5,15% pour le commerce et 11,05% pour les autres services qui comprennent le tourisme. Il y'a donc une nette progression de la croissance pour l'ensemble du chantier 1.

Cette progression traduit les performances au niveau de la mise en œuvre des différentes interventions, pour lesquels plusieurs des cibles à l'horizon 2025 ont été dépassées. On note par exemple : (i) la perspective très prochaine de la production et l'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) (début 2025) du champs GTA et (ii) une augmentation substantielle de la production maraichère qui enregistre un bond exceptionnel, passant de 99 250 tonnes en 2023 à 161 020 tonnes en 2024, en dépassement de la cible pour 2025 qui était de 146 249 tonnes.

Le bilan 2024 de la mise en œuvre au niveau des différentes interventions est résumé ci-après.

1.1 Intervention 1 : La promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

Les principales réalisations en 2024 se sont faites dans le cadre du développement des filières agricoles prioritaires et l'amélioration de leur productivité, en vue de parvenir à la souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, les réformes engagées sont :

- Le lancement de travaux sur une superficie de 1.575 hectares ;
- La poursuite des études pour réhabiliter 2.400 hectares ;
- L'entretien de 73 km de cours d'eau, et le lancement des travaux sur 26 km supplémentaires ;
- Le lancement du projet d'électrification des zones agricoles, au niveau de la vallée, dans le cadre duquel 300 km ont été réalisés ;
- Le lancement et la réalisation de plusieurs chantiers et activités au niveau de l'agriculture pluviale :
 - o La construction de 5 barrages et le lancement des travaux dans 27 autres ;
 - o La construction de 2 300 digues et diguettes ;
 - o L'installation de 2500 clôtures ;
 - o La distribution de 645 tonnes de semences et de matériel agricole, y compris des tracteurs et des charrues.
- Plusieurs réalisations au niveau du maraichage, au niveau duquel des progrès importants sont enregistrés, et du développement des cultures oasiennes :
 - o L'aménagement de 43 hectares ;
 - o La création de 100 sites expérimentaux et la distribution de milliers de tonnes de semences améliorées ;
 - o Le forage et la rénovation de 184 puits ;
 - o la construction de 22 châteaux d'eau pour irriguer 300 hectares ;
 - o La distribution de 10.000 plants pour replanter les oasis.

La contribution du secteur agricole au PIB national est passé de 4,9% en 2023 à 5,1% en 2024. Le rendement à l'hectare du riz, en tonnes par ha n'a pas évolué, il est de 5,3 tonnes/ha en 2024 et s'approche de la cible qui est de 5,62 tonnes. Le rendement des céréales traditionnelles a légèrement régressé passant de 0,5 T/ha en 2023 à 0,47 T/ha en 2024. Pour ce qui concerne les légumes, la production nationale de légumes est passée de 99 260 tonnes en 2023, à 161 020 tonnes en 2024, soit une augmentation exceptionnelle de 62%.

En matière de réforme

La principale réforme du secteur agricole, en 2024 a porté sur la mise en place de mesures fiscales pour favoriser et protéger la production maraichère locale.

1.2 Intervention 1.2 : Accroissement des retombées du secteur de l'élevage

En 2024, les activités de l'intervention se sont focalisées sur le développement des filières animales intensives et la santé animale

- **Santé animale et santé publique vétérinaire** : Une campagne annuelle de vaccination a été organisée et a permis la vaccination de 2.272.340 têtes de bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine et de 4.766.156 têtes de petits ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR). 176 parcs de vaccination, 2 laboratoires pour le diagnostic des maladies animales, 9 postes de santé vétérinaires, un laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires, et un laboratoire mobile pour la surveillance épidémiologique ont été construits en 2024 ;
- **Développement de la productivité du cheptel** : Au cours de l'année 2024, une campagne annuelle d'insémination artificielle a touché 1850 vaches ;
- **Gestion et développement des ressources fourragères et hydrauliques pastorales** En 2024, 120 unités intervenant dans domaine des cultures fourragères ont bénéficié de l'appui du Ministère de l'élevage dans le cadre du projet de développement des cultures fourragères (fourniture des semences, des équipements d'irrigation et de récolte, ...) ;
- 2024 a été l'année du lancement des concertations avec le Ministère en charge de l'Agriculture en matière de cultures fourragères. Il y'a eu également la fourniture de grandes quantités d'aliment de bétail, dans le cadre du programme d'assistance aux éleveurs pour faire face aux conséquences de la faible pluviométrie de 2024 ;
- **Développement des filières animales** : Accélération des travaux techniques et autres préparatifs nécessaires pour la réouverture de l'usine de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers, dans le cadre de la réorganisation du bassin laitier du Hodh El Charghi. La ferme intégrée de Timbedra a également été aménagée.

La part du secteur de l'élevage qui était de 10,9% du PIB en 2023, a légèrement régressé à 10,3 en 2024. Le recensement du cheptel a été fait et donne un cheptel de 29 339 913 têtes de bétail

En matière de réformes

- **La réforme principale porte sur la gouvernance du secteur, à travers le recensement général de l'élevage et la mise en place de la Mauritanienne pour les Produits de l'Elevage (MPE).**

1.3 Intervention 1.3 : Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin

En 2024 les efforts se sont traduits par les principales réalisations suivantes :

- La réalisation d'une enquête approfondie sur l'emploi dans le secteur afin de déterminer les capacités et les opportunités d'emploi ;
- Le renforcement des capacités de la recherche scientifique ;

- Le renforcement de la Garde Côte (GCM) par l'acquisition de deux vedettes rapides, de drones, de radars pour la surveillance des côtes, la construction en cours d'un quai pour l'accostage des navires de surveillance et la création d'un département de surveillance dans le secteur Sud ;
- Le renforcement des capacités de la Société Nationale de Distribution du Poisson qui lui a permis d'augmenter les quantités distribuées quotidiennement, de 45 à 55 tonnes ainsi que le nombre de jours de distribution qui passe de 3 jours à 4 jours;
- L'opérationnalisation de l'Agence pour le développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (ADPPC) ;
- l'installation de deux fermes expérimentales de pisciculture à Kaédi et Boghé, la réhabilitation de la ferme de Bakhaw, l'implantation de fermes piscicoles à Tekane, Aleg, Dielwar et Kouroudjel et le lancement d'une étude pour la construction d'un centre de pêche et d'une station piscicole et de rempoissonnement dans plusieurs plans d'eau ;
- L'opérationnalisation de l'agence Mauritanienne des affaires maritimes (AMAM), l'adoption d'un nouvel accord salarial entre armateurs et gens de mer qui a permis une augmentation substantielle des salaires, la préparation d'un projet de numérotation des bateaux de pêche artisanale et côtière et le lancement du processus de création d'un fonds de solidarité sociale pour les travailleurs maritimes.

La contribution du secteur de la pêche dans le PIB était de 6,5% en 2020, elle a diminué pour se situer à 4,2% en 2023 et à 3,3% en 2024. En 2024, les quantités capturées ont atteint plus de 1 005 milles tonnes, soit une augmentation de 10% par rapport à 2023. Les ventes, en valeur, ont dépassé 703 millions de dollars, soit une progression de 20% par rapport à 2023.

En matière de réforme,

- Le renforcement du cadre stratégique régissant la politique du secteur ;
- l'amélioration de la gouvernance par l'aboutissement de la création de l'ADPPC et l'AMAM par leur opérationnalisation ;
- Le lancement de l'évaluation de la stratégie sectorielle en vue de la préparation de la préparation de la prochaine stratégie ;
- La révision du Code de la pêche et du Code de la marine marchande.

1.4 Intervention 1.4 : Promotion et mise en valeur des industries extractives

Les principales réalisations, en 2024, portent, entre autres, sur :

- La préparation d'un contrat programme avec l'Agence nationale de la recherche géologique et du patrimoine minier (ANARPAM) qui permettra de cartographier en détail les potentialités minières, notamment les minéraux stratégiques et ceux utilisés dans la transition énergétique ;
- Le renouvellement de l'accord spécial avec la SAMIA ;
- Le suivi l'avancement de la première phase de développement du projet gazier GTA dans ses différentes composantes, aboutissant à la perspective de l'extraction du premier baril de gaz en 2025 ;
- La signature de plusieurs protocoles d'accord avec des compagnies pétrolières pour accélérer le développement des ressources gazières dans le champ de Bir Allah ;

- La signature avec un consortium d'entrepreneurs internationaux d'un contrat d'exploration et de production de l'électricité à partir du gaz à travers le projet Panda-Tevet ;
- Le lancement des travaux d'un projet de maintenance et de réhabilitation de la gestion du registre minier ;
- Démarrage d'un projet visant à établir un système de suivi des engagements des opérateurs miniers ;
- Début du projet de réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal du secteur ;
- Poursuite du soutien aux projets en préparation pour l'exploitation de l'uranium, du fer, de l'or et du phosphate par le biais du comité mis en place à cet effet ;
- Réalisation de plusieurs missions de contrôle et d'inspection sur les sites miniers et les carrières ;
- Mise en œuvre de nouvelles procédures pour assainir la situation des carrières ;
- Démarrage d'un projet visant à établir un système de suivi des engagements des opérateurs miniers ;
- Préparation d'un guide de procédures pour la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG).

La contribution au PIB des industries a connu une évolution au cours des dernières et atteint 19% en 2024. L'indicateur de *l'avancement* de l'élaboration du schéma directeur du gaz a atteint sa cible. Le Gaz Master Plan a été élaboré en 2025.

En matière de réforme

Les principales réformes engagées dans le secteur des industries extractives, en 2024, sont :

- Le lancement du projet de réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal du secteur ;
- La poursuite de l'assainissement du registre minier afin d'éliminer le monopole des licences minières et des carrières ;
- l'élaboration d'une stratégie de promotion minière ;
- la conception et la mise en œuvre du système d'information géologique et minière, et sur l'élaboration d'un système de suivi des obligations des mineurs ;
- Lancement du projet relatif à l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'exploitation minière et à la conception et à la mise en œuvre d'un système d'information géologique et minier (SIGM) ;
- La réhabilitation de la gestion du registre minier et la mise en place de nouvelles procédures d'assainissement de la situation des carrières ;
- La promulgation de la loi sur le contenu local dans les secteurs extractif et énergétique ;
- La préparation et la publication du Code de l'hydrogène vert.

1.5 Intervention 1.5 : Impulsion du secteur industriel

Les principales réalisations, en 2024, au niveau de l'industrie, sont :

- La préparation d'un projet de loi pour réglementer l'activité industrielle ;
- L'approbation du programme exécutif de la Stratégie nationale d'industrialisation ;
- L'organisation de la première exposition des industries nationales ;
- La préparation de la création d'une nouvelle zone industrielle à Nouakchott ;

- Le lancement effectif des activités de l'Office national de normalisation ;
- L'aménagement et mise en exploitation effective du nouveau siège de l'Office de Documentation de la Propriété Intellectuelle

La part du secteur industriel dans le PIB, n'a pas connu de grand changement, il est passé de 8,6% en 2023 à 8,32% en 2024.

En matière de réforme

Les principales réformes engagées pour le secteur industriel, en 2024, sont :

- La préparation d'un projet de loi pour réglementer l'activité industrielle ;
- La mise en place du Conseil supérieur de l'industrie.

Intervention 1.6 : Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi

Sur la base de ces orientations, les principales réalisations, en 2024, au niveau de l'artisanat, sont :

- La promotion de l'artisanat et les métiers, à travers l'accélération des travaux du village artisanal de Nouakchott sur une superficie de 17 000 mètres carrés ;
- La réhabilitation de la maison de l'artisanat de Kiffa avec la construction d'un siège pour les ateliers d'artisans ;
- L'achèvement des travaux dans le village artisanal de Chinguetti ;
- La création d'un centre moderne de tannage du cuir à Nouakchott ;
- L'organisation de journées nationales de l'artisanat à la fin du mois de novembre ;
- La promotion de l'artisanat mauritanien dans les fora nationaux et internationaux.

La réalisation de ces actions a permis au secteur d'enregistrer des avancées. Le nombre des infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles, à connu évolution substantielle en 2024, il est passé de 15 à 18.

En matière de réforme

En matière de réforme, il est noté l'organisation des journées nationales de l'artisanat en novembre 2024, qui permettra de mieux cerner les besoins en termes de gouvernance et d'organisation du secteur en vue d'une meilleure identification des réformes à engager.

I.7. Intervention 1.7 : Promotion du commerce

Au cours de l'année 2024, le Département a :

- Réalisé 4725 tournées à l'intérieur des marchés, qui ont abouti à 23 110 inspections de magasins, abattoirs, complexes commerciaux et boulangeries, au cours desquelles 8 790 infractions ont été détectées ;
- Confisqué 1765 tonnes de produits périmés, dont 285 ont été détruits et 1500 sont dans les magasins en attente d'incinération ;
- Engagé des actions pour contenir les hausses des prix des denrées alimentaires qui ont abouti aux résultats suivants :
 - o Baisse consensuelle de prix des produits de première nécessité ;
 - o Création d'un cadre de concertation continue entre l'Etat et les fournisseurs sur la question des prix des denrées alimentaires.
- Organisé un séminaire de formation et de concertation sur les modalités pratiques d'exportation dans le cadre de la ZLECAf, au profit de toutes les parties prenantes en la matière : 30 personnes formées ;

- Enregistré 27 sociétés nationales dans le système REX, bénéficiant ainsi du traitement préférentiel douanier vers l'Union Européenne.
- Participé à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK).
- Étudié d'impact d'un accord de libre-échange avec la Tunisie
- Élaboré une étude d'impact et d'évaluation du projet de libre-échange avec la Turquie, qui servira d'arguments de base et justificatif d'appui quant au choix d'entrer en accord de libre-échange avec la Turquie ou pas. .

En 2024 les exportations ont enregistré une hausse importante, elles sont passées de 3,7 Milliards de MRU en 2023 à 4,7 Milliards de MRU.

En matière de réforme

Les réformes engagées en 2024 pour le secteur du commerce, en général, sont :

- La ratification d'une loi sur la concurrence et la liberté des prix et de nouvelles politiques mises en place ;
- L'adoption d'un arrêté fixant la liste des activités commerciales soumises à autorisation et celles soumises à déclaration ;
- L'adoption d'un arrêté fixant le modèle d'autorisation des activités commerciales ;
- La mise en place d'une base de données électronique pour l'archivage et l'enregistrement de tous les registres du commerce au niveau national et la formation du personnel du registre central du commerce sur la gestion et la maîtrise du système électronique et support papier du registre central du commerce.

Concernant le commerce extérieur, en particulier :

- La mise en place d'un comité national des négociations commerciales ;
- Le développement des accords commerciaux (Accord préférentiel avec la République Populaire de Chine)
- L'élaboration de la stratégie nationale pour le Commerce Extérieur.

1.8. Intervention 1.8 : Redynamisation et développement du tourisme

Les principales réalisations de 2024 sont :

- La préparation des saisons touristiques pour l'organisation des vols charters Paris – Atar ;
- La participation aux salons du tourisme, dont FITUR DE MADRID, BTL Lisboa Lisbonne, BIT de Milano, Salon TOP RESA, SATOLIC Dakar ;
- La sortie de la première promotion de l'Ecole Nationale de formation Hôtelière et touristique et l'intégration de la totalité des stagiaires dans le marché local ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation pour le respect des normes de qualité dans les restaurants.

La Mauritanie a accueilli 4000 touristes étrangers en 2018-2019, contre 1500 en 2017- 2018, soit une hausse de 166%. Le pays est désormais considéré comme une destination sûre en Afrique. Les données pour 2024 ne sont pas disponibles.

En matière de réforme

Les réformes engagées au niveau du tourisme ont porté sur :

- L'élaboration d'un projet de loi portant sur le tourisme visant à introduire et appliquer des règles de protection, de promotion et de gestion durable des ressources

touristiques ;

- L'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du tourisme.

II. Niveau d'atteinte des objectifs

Comme noté ci-dessus, dans le bilan des réalisations, au regard des objectifs du plan d'action de la SCAPP 2021 – 2025, la comparaison des valeurs atteintes par les principaux indicateurs, aux valeurs cibles, montrent un bon taux d'exécution du chantier 1 « Promotion d'une croissance diversifiée ».

Cependant, un certain nombre de freins ont handicapé la mise en œuvre, se traduisant par, des cibles non atteintes. Parmi ces freins, il y'a entre autres : (i) la non mise en phase avec certains programmes nationaux d'envergure tel que le ProPep et les politiques et stratégies sectorielles, (ii) des écarts entre le dispositif de suivi-évaluation de la SCAPP et ceux des secteurs et (iii) des lenteurs administratives, budgétaires et financières et dans les procédures de passation des marchés.

III. Analyse des défis et contraintes

De façon globale, au niveau des différentes interventions et secteurs du chantier 1, les principales contraintes sont :

- La faible coordination entre les activités d'un même secteur et entre les différents secteurs, se traduisant par une faible implication et surtout un manque de synergie et d'optimisation de l'utilisation des ressources mobilisées ;
- L'environnement légal, réglementaire et administratif n'est pas toujours adapté au contexte dans lequel évoluent les entités publiques ;
- Le manque de ressources humaines ayant les qualifications requises pour le bon fonctionnement des départements ministériels ;
- Le manque de ressources financières et les faibles capacités de mobilisations des fonds affectés ;
- Les retards importants dans l'exécution de la plupart des projets ;
- La faible référence à la SCAPP dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, malgré la référence explicite à celle-ci, due à la non mise en phase explicite de la SCAPP avec des politiques nationales telles que le ProPEP, par exemple ;
- La persistance des défis et des enjeux au niveau de toutes les interventions

IV. Financement du chantier

Le financement du chantier 1 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2024) et par des ressources extérieures. Pour les ressources nationales, les montants (programmés et décaissés) du chantier 1, ont été obtenus par la somme des budgets des départements des secteurs du chantier. Pour des prévisions de financement de 8 149 Millions de MRU, 7 625

Millions ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 93,57%, qui indique une bonne exécution financière.

V. Conclusions du chantier

Le bilan 2024 de la mise en œuvre du chantier 1 « Promotion d'une croissance diversifiée », au regard de la comparaison des valeurs des différents indicateurs, aux valeurs cibles fixées à l'horizon 2025, indique que le rythme d'exécution, s'il était maintenu et renforcé, permettrait un bon taux d'atteinte des objectifs du second plan d'action, au niveau du chantier 1. Les efforts devront donc être renforcés, y compris par la mobilisation de moyens supplémentaires pour atteindre les cibles fixées pour 2025.

I. Introduction

Le chantier 1, «Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs», vise le renforcement des secteurs productifs pour plus de croissance et la promotion de l'inclusion

sociale, à travers la création de richesses et le développement de l'emploi, tout en répondant à la demande interne, notamment grâce à l'innovation et l'initiative privée.

Huit secteurs productifs, porteurs de croissance inclusive ont été identifiés par la SCAPP : L'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives, les industries manufacturières, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Dans ce qui suit, le bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP, est établi pour l'année 2024. Ce bilan passe en revue les réalisations, au niveau de chacun des huit secteurs, sur la base des activités programmées au niveau du plan d'action.

II. Bilan des progrès

Le bilan des réalisations, pour le chantier 1, est établi, ci-après pour les différentes interventions faites au niveau des secteurs productifs, par l'examen de l'évolution des différents indicateurs et l'analyse des progrès enregistrés.

II.1 Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

L'agriculture dispose d'un potentiel de terres arables de 513 000 ha, soit 0,44% de la superficie du pays. Largement sous exploité, ce potentiel est réparti entre quatre zones agro écologiques : Une zone aride de 16 000 ha, une zone sahéenne de 310 000 ha, la zone de la vallée du fleuve Sénégal, 175 000 ha et la zone maritime de 12 000 ha.

L'enjeu pour l'agriculture de mettre à profit est de mettre à profit l'important potentiel hydrique et en terres arables, pour l'intensification et la diversification agricole, grâce à des investissements privés et publics conséquents. C'est ainsi que la SCAPP a fixé pour objectif, pour le secteur agricole, de «Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ».

La contribution du secteur agricole au PIB national est passé de 4,9% en 2023 à 5,1% en 2024. Le rendement à l'hectare du riz, en tonnes par ha n'a pas évolué, il est de 5,3 tonnes/ha en 2024 et s'approche de la cible qui est de 5,62 tonnes. Le rendement des céréales traditionnelles a légèrement régressé passant de 0,5 T/ha en 2023 à 0,47 T/ha en 2024. Pour ce qui concerne les légumes, la production nationale de légumes est passée de 99 260 tonnes en 2023, à 161 020 tonnes en 2024, soit une augmentation exceptionnelle de 62%.

Les principales réalisations en 2024 se sont faites dans le cadre du développement des filières agricoles prioritaires et l'amélioration de leur productivité en vue de parvenir à la souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, les réformes engagées sont :

- Le lancement de travaux sur une superficie de 1.575 hectares ;

- La poursuite des études pour réhabiliter 2.400 hectares ;
- L'entretien de 73 km de cours d'eau, et le lancement des travaux sur 26 km supplémentaires ;
- Le lancement du projet d'électrification des zones agricoles au niveau de la vallée, dans le cadre duquel 300 km ont été réalisés ;
- Le lancement et la réalisation de plusieurs chantiers et activités au niveau de l'agriculture pluviale :
 - o La construction de 5 barrages et le lancement des travaux dans 27 autres ;
 - o La construction de 2 300 digues et diguettes ;
 - o L'installation de 2500 clôtures ;
 - o La distribution de 645 tonnes de semences et de matériel agricole, y compris des tracteurs et des charrues.
- Plusieurs réalisations au niveau du maraichage et pour le développement des oasis :
 - o L'aménagement de 43 hectares ;
 - o La création de 100 sites expérimentaux et la distribution de milliers de tonnes de semences améliorées ;
 - o Le forage et la rénovation de 184 puits ;
 - o la construction de 22 châteaux d'eau pour irriguer 300 hectares ;
 - o La distribution de 10.000 plants pour replanter les oasis ;

Tableau 1 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'agriculture

Intitulé de l'indicateur	Valeur donnée / de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-	4,9%	4,9%	5,1%
Rendement du riz (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha	5,25 T/ha (MA ¹)	5,37 T/ha(MA)	5,3 T/ha(MA)
Rendement des céréales traditionnelles (tonne/hectare)					0,5 T/ha (MA)	0,5 T/ha (MA)	0,47 T/ha (MA)
Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T	85 527 T (est. MA)	99 260 T (est. MA)	161020 T (est. MiA)

Source : Ministère de l'Agriculture/ANSADE pour le PIB

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

La principale réforme en 2024 a porté sur la mise en place de mesures fiscales pour favoriser et protéger la production maraichère locale.

¹ MA= Ministère de l'Agriculture

II.2 Accroissement des retombées du secteur de l'élevage

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès réalisés en 2024

Le secteur de l'élevage est l'un des grands piliers de l'économie mauritanienne. Sa contribution annuelle moyenne à l'économie nationale a été de 10,9% du PIB, sur la période du premier plan d'action de la SCAPP, le plan d'action 2016-2020. Son taux de croissance réel annuel moyen a été de 4,2% sur la même période. Il fournit des revenus à près de 60% de la population. Il comporte trois systèmes : (i) l'élevage extensif, (ii) l'élevage sédentaire, (iii) l'élevage périurbain et développe trois filières principales, les viandes rouges, le lait, les cuirs et peaux et la volaille.

Se fondant sur l'enjeu principal, qui est de bâtir une croissance accélérée et diversifiée au service de la lutte contre la pauvreté, le plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, s'est fixé pour objectif global à l'horizon 2025, le développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité à travers la promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif. L'atteinte de cet objectif est recherchée à travers les orientations suivantes : (i) Le renforcement de la gouvernance, (ii) le développement des filières animales intensives, (iii) le développement du pastoralisme et de l'élevage familial, (iv) l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, (v) le développement de l'industrialisation du secteur et (vi) le renforcement du système national des statistiques de l'élevage.

La part du secteur de l'élevage qui était de 10,9% du PIB en 2023, a légèrement régressé à 10,3 en 2024, grâce à l'augmentation de la production de viande rouge contrôlée est passée de 267 000 tonnes en 2023 à ... tonnes en 2024, une production usinée de lait de... Tonnes en 2024, et une production de cuir de tonnes en 2024. Le cheptel continu à être en croissance significative. Les résultats du dernier recensement indiquent 6 147 368 bovins, 2 001 277 camelins et 21 391 268 pour les ovins et caprins, soit au total. Les performances de l'élevage sont récapitulées ci-après.

Le bilan des principales réalisations du secteur de l'élevage, indique :

- **Au niveau de la santé animale et santé publique vétérinaire** : Une campagne annuelle de vaccination a été organisée et a permis la vaccination de 2.272.340 têtes de bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine et de 4.766.156 têtes de petits ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR). 176 parcs de vaccination, 2 laboratoires pour le diagnostic des maladies animales, 9 postes de santé vétérinaires, un laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires, et un laboratoire mobile pour la surveillance épidémiologique ont été construits en 2024.
- **Au niveau du développement de la productivité du cheptel** : Au cours de l'année 2024, une campagne annuelle d'insémination artificielle a touché 1850 vaches.
- **Au niveau de la gestion et développement des ressources fourragères et hydrauliques pastorales** : En 2024, 120 unités intervenant dans le domaine des cultures fourragères ont

bénéficié de l'appui du Ministère de l'élevage, dans le cadre du projet de développement des cultures fourragères (fourniture des semences, des équipements d'irrigation et de récolte, ...). ;

- 2024 a été l'année du lancement des concertations avec le Ministère en charge de l'Agriculture en matière de cultures fourragères. Il y'a eu également la fourniture de grandes quantités d'aliment de bétail, dans le cadre du programme d'assistance aux éleveurs pour faire face aux conséquences de la faible pluviométrie de 2024 ;
- **Au niveau du développement des filières animales :** Accélération des travaux techniques et autres préparatifs nécessaires pour la réouverture de l'usine de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers, dans le cadre de la réorganisation du bassin laitier du Hodh El Charghi. La ferme intégrée de Timbedra a également été aménagée.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'élevage

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement rural en Mauritanie	-	11,2% (ANSADE)	10,9% (ANSADE)	10,3%
Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T	248 247 T	267 625 T	
Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T	586 330 T	608 741 T	
Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347	Bovins : 24 963 600 Camelins : 15 804 550 Ovins : 160 208 740 Caprins : 10 680 582	Bovins : 26 012 070 Camelins : 15 994 200 Ovins : 170 205 750 Caprins : 11 347 050	Bovins : 61 473 680 Camelins : 20 012 770 Ovins et caprins : 213 912 680
Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700	715 T	732 T	

Source : Ministère de l'Elevage/ANSADE pour le PIB

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

La réforme principale porte sur la gouvernance du secteur à travers le recensement général de l'élevage et la mise en place de la Mauritanienne pour les Produits de l'Elevage (MPE).

II.3 Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

Le secteur de la pêche, dont la part dans le PIB était de 6,5% en 2020, a diminué pour se situer à 4,2% en 2023 et à 3,3% en 2024. Le potentiel des ressources halieutiques de la ZEE

mauritanienne est estimé à 1,8 Millions de tonnes. Malgré les progrès importants en matière d'exploitation durable des ressources, les résultats dans, en termes de réduction de la surexploitation et de création de valeur ajoutée locale ne sont pas encore à la hauteur des ambitions.

Les principaux enjeux pour le secteur restent donc d'assurer une exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, grâce à l'augmentation de la part locale de la valeur ajoutée tirée des ressources halieutiques.

Les orientations stratégiques découlant de ces enjeux et consignées dans le second Plan d'action de la SCAPP 2021 – 2025, sont :

- Une contribution accrue des secteurs de l'économie maritime au développement économique et humain du pays à travers le renforcement de la transformation, l'industrialisation et l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée créée localement ;
- La promotion de l'innovation et le développement de nouvelles filières comme l'aquaculture tout en diversifiant l'exploitation des produits de la mer et des espèces délaissées, comme les praires ;
- La durabilité des ressources halieutiques marines et la préservation des milieux, à travers une exploitation régulée et durable ainsi qu'une surveillance efficace de la côte maritime ;
- La consolidation du cadre de gouvernance et du secteur des pêches et de l'économie maritime ;
- La réalisation d'une étude pour réformer et restructurer la Société, Mauritanienne de Commercialisation du Poisson.

En 2024, les quantités capturées ont atteint plus de 1 005 mille tonnes, soit une augmentation de 9% par rapport à 2023. Les ventes, en valeur, ont dépassé 703 millions de dollars, soit une progression de 20% par rapport à 2023.

En 2024 les efforts se sont traduits par les principales réalisations suivantes :

- La réalisation d'une enquête approfondie sur l'emploi dans le secteur afin de déterminer les capacités et les opportunités d'emploi ;
- Le renforcement des capacités de la recherche scientifique ;
- Le renforcement de la Garde Côte (GCM) par l'acquisition de deux vedettes rapides, de drones, de radars pour la surveillance des côtes, la construction, en cours, d'un quai pour l'accostage des navires de surveillance et la création d'un département de surveillance dans le secteur Sud ;
- Le renforcement des capacités de la Société Nationale de Distribution du Poisson qui lui a permis d'augmenter les quantités distribuées quotidiennement de 45 à 55 tonnes ainsi que le nombre de jours de distribution qui passe de 3 jours à 4 jours;

- L'opérationnalisation de l'Agence pour le développement de la la Pêche Continentale et de la Pisciculture (ADPPC), l'installation de deux fermes expérimentales de pisciculture à Kaédi et Boghé, la réhabilitation de la ferme de Bakhaw, l'implantation de fermes piscicoles à Tekane, Aleg, Dielwar et Kouroudjel et le lancement d'une étude pour la construction d'un centre de pêche et d'une station piscicole et de rempoissonnement dans plusieurs plans d'eau ;
- L'opérationnalisation de l'agence Mauritanienne des affaires maritimes (AMAM), l'adoption d'un nouvel accord salarial entre armateurs et gens de mer qui a permis une augmentation substantielle des salaires, la préparation d'un projet de numérotation des bateaux de pêche artisanale et côtière et le lancement d'un processus de création d'un fonds de solidarité sociale pour les travailleurs maritimes.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour la pêche

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024
Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%	4,8%	4,2 %	3,3%
Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPEM	1 524 633 T	1 007 462 T	869 345 T	1 005 305 T
Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPEM	1 085 442 T	730 561 T	583 091 T	539 257 T
Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPEM	100 0000	69868	ND	67 508

Source : MPEM/ANSADE pour le PIB

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

En 2024 les réformes du secteur des industries extractives ont porté sur :

- Le renforcement du cadre stratégique régissant la politique du secteur ;
- l'amélioration de sa gouvernance par l'aboutissement de la création de l'ADPPC et l'AMAM par leur opérationnalisation ;
- Le lancement de l'évaluation de la stratégie sectorielle en vue de la préparation de la préparation de la prochaine stratégie ;
- La révision du Code de la pêche et du Code de la marine marchande.

II.4 Promotion et mise en valeur des industries extractives

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

Les industries extractives représentent près de 62% du PIB du secteur secondaire. Ils constituent l'un des secteurs clés de croissance du pays. En 2020, ils portaient plus de 15% du PIB national. Cette contribution au PIB a connu une évolution au cours des dernières et est de 19% en 2024. L'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan) a atteint la cible à l'horizon 2025.

Les principales réalisations, en 2024, portent, entre autres, sur :

- La préparation d'un contrat programme avec l'Agence nationale de la recherche géologique et du patrimoine minier (ANARPAM) qui permettra de cartographier en détail les potentialités minières, notamment les minéraux stratégiques et ceux utilisés dans la transition énergétique ;
- Le renouvellement de l'accord spécial avec la SAMIA ;
- le gouvernement a suivi l'avancement de la première phase de développement du projet gazier GTA dans ses différentes composantes, qui a récemment abouti, en 2025, à l'extraction du premier baril de gaz ;
- La signature de plusieurs protocoles d'accord avec des compagnies pétrolières pour accélérer le développement des ressources gazières dans le champ de Bir Allah ;
- La signature avec un consortium d'entrepreneurs internationaux d'un contrat d'exploration et de production de l'électricité à partir du gaz à travers le projet Panda-Tevet ;
- Le lancement des travaux d'un projet de maintenance et de réhabilitation de la gestion du registre minier ;
- Démarrage d'un projet visant à établir un système de suivi des engagements des opérateurs miniers ;
- Début du projet de réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal du secteur ;
- Poursuite du soutien aux projets en préparation pour l'exploitation de l'uranium, du fer, de l'or et du phosphate par le biais du comité mis en place à cet effet ;
- Réalisation de plusieurs missions de contrôle et d'inspection sur les sites miniers et les carrières ;
- Mise en œuvre de nouvelles procédures pour assainir la situation des carrières ;
- Démarrage d'un projet visant à établir un système de suivi des engagements des opérateurs miniers ;
- Préparation d'un guide de procédures pour la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG).

Tableau 4 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries extractives

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritaniennes/ Services du FMI	18%	18,9% (ANSADE)	18,94%

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%	100% (Min pétrole)	Cible atteinte en 2023
Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%	30% (étude de faisabilité)	
Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%	27% (phase 2)	
Etat d'avancement du développement du champs gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024	32% (évaluation de la découverte du champ)	
Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension	58% (Min pétrole)	

Source : Ministère chargé du Pétrole et du Gaz

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

Les principales réformes engagées dans le secteur des industries extractives, en 2024, sont :

- Le lancement du projet de réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal du secteur ;
- La poursuite de l'assainissement du registre minier afin d'éliminer le monopole des licences minières et des carrières ;
- l'élaboration d'une stratégie de promotion minière ;
- la conception et la mise en œuvre du système d'information géologique et minière, et sur l'élaboration d'un système de suivi des obligations des mineurs ;
- Le lancement du projet relatif à l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'exploitation minière et à la conception et à la mise en œuvre d'un système d'information géologique et minier (SIGM) ;
- La réhabilitation de la gestion du registre minier et la mise en place de nouvelles procédures d'assainissement de la situation des carrières ;
- La promulgation de la loi sur le contenu local dans les secteurs extractif et énergétique ;
- La préparation et la publication du Code de l'hydrogène vert.

II.5 Impulsion du secteur industriel

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

L'industrie est l'un des principaux vecteurs du développement économique et social du pays. Les principaux enjeux pour le secteur de l'industrie portent sur la nécessité de : (i) doter le pays d'une industrie diversifiée, opérant au niveau de tous les secteurs productifs, (ii) de promouvoir l'innovation, la recherche, la transformation et les chaînes de valeur des filières porteuses et (iii) de contribuer à la croissance inclusive et à la lutte contre la pauvreté. La part du secteur industriel dans le PIB, n'a pas connu de grand changement, il est passé de 8,6% en 2023 à 8,32% en 2024.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP, qui découlent de ces enjeux pour l'industrie, sont :

- La mise en place d'un environnement favorable au développement des industries à travers la réduction des coûts des facteurs de production, notamment de l'énergie et disponibilité des intrants (matières premières et autres ...) ;
- La valorisation du potentiel industriel et la mise à disposition d'une main d'œuvre de qualité répondant aux besoins en compétences du secteur, grâce à l'adéquation de la formation avec l'emploi ;
- La promotion de la qualité des produits industriels grâce à des laboratoires performants et aux normes ;
- La promotion de l'innovation et de la recherche ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies dans la production industrielle ;
- L'accès aux financements pour développer une industrie diversifiée.

A travers ses orientations, la SCAPP se fixe comme objectif, à l'horizon 2025, d'amener la contribution des industries manufacturières à 10% du PIB.

Les principales réalisations dans les industries sont :

- La préparation d'un projet de loi pour réglementer l'activité industrielle ;
- L'approbation du programme exécutif de la Stratégie nationale d'industrialisation ;
- L'organisation de la première exposition des industries nationales ;
- La préparation de la création d'une nouvelle zone industrielle à Nouakchott ;
- Le lancement effectif des activités de l'Office national de normalisation ;
- L'aménagement et mise en exploitation effective du nouveau siège de l'Office de Documentation de la Propriété Intellectuelle.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'industrie

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-	8% (ANSADE)	8,6% (ANSADE)	8,32%
Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-	15 (Min industrie)	20 (Min industrie)	ND
Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)	ND	ND	ND

Source : Ministère de l'Industrie/ANSADE pour le PIB

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

Les principales réformes engagées pour le secteur industriel, en 2024, sont :

- La préparation d'un projet de loi pour réglementer l'activité industrielle ;

- La mise en place du Conseil supérieur de l'industrie.

II.6 Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

L'Artisanat, à travers son enracinement historique, son caractère authentique et traditionnel, sa production diverse et le nombre d'emplois qu'il recèle, est porteur d'une croissance inclusive. Il reste informel et demeure handicapé par la non prise en compte suffisante des métiers d'art, la faiblesse du dispositif de formation professionnelle au niveau national, la concurrence par des produits industriels et la persistance de la perception sociale dévalorisante de la pratique des métiers manuels.

Le nombre des infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles, à connu évolution substantielle en 2024, il est passé de 15 à 18.

Le principal enjeu du secteur de l'artisanat est le développement d'un artisanat fondé sur le patrimoine naturel, culturel et sur les savoirs faire traditionnels, tout en évoluant fortement vers l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production artisanale.

Les orientations stratégiques pour répondre à ces enjeux s'organisent autour de :

- Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire, intégrant les technologies modernes et générateur de revenus et d'emplois décents ;
- Renforcement des capacités des artisans et leurs organisations à travers la formation et la construction d'infrastructures dédiées ;
- Promotion de la formalisation au niveau du sous-secteur de l'artisanat.

Sur la base de ces orientations, les principales réalisations, en 2024, au niveau de l'artisanat, sont :

- La promotion de l'artisanat et les métiers, à travers l'accélération des travaux du village artisanal de Nouakchott sur une superficie de 17 000 mètres carrés ;
- La réhabilitation de la maison de l'artisanat de Kiffa avec la construction d'un siège pour les ateliers d'artisans ;
- L'achèvement des travaux dans le village artisanal de Chinguetti ;
- La création d'un centre moderne de tannage du cuir à Nouakchott ;
- L'organisation de journées nationales de l'artisanat à la fin du mois de novembre ;
- La promotion de l'artisanat mauritanien dans les fora nationaux et internationaux.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'artisanat

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55	15	15 (Ministère en charge de l'Artisanat)	18 (Ministère en charge de l'Artisanat)

Source : Ministère en charge de l'Artisanat

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

En matière de réforme, il est noté la tenue des journées nationales de l'artisanat en novembre 2024 qui permettra de mieux cerner les besoins en termes de gouvernance et d'organisation du secteur en vue d'une meilleure identification des réformes à engager.

II.7 Promotion du commerce

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

Malgré son emplacement géographique avantageux, à l'exception de l'année 2020, la balance commerciale de la Mauritanie est déficitaire.

Cette position géostratégique très avantageuse pour le développement des échanges Nord Sud et Sud Nord combinée à l'existence d'une classe de commerçants particulièrement entrepreneurs et aux nouvelles opportunités telles que la construction du Pont de Rosso sur le fleuve Sénégal, la possible transformation de la route Nouadhibou - Rosso en autoroute, le démarrage des travaux de la route Tindouf – Zouerate et l'achèvement de l'extension des capacités du Port de Nouakchott sont des bases solides pour une plus grande contribution du commerce à la création de nouvelles richesses dans le pays.

Les exportations ont enregistré une hausse importante, elles sont passées de 3,7 Milliards de MRU en 2023 à 4,7 Milliards de MRU en 2024.

Les principaux enjeux découlant de ce contexte sont : (i) Le développement de la compétitivité, (ii) l'amélioration de l'attractivité pour les investisseurs et (iii) le développement d'un secteur manufacturier performant.

Pour cela, les orientations stratégiques du secteur du commerce sont :

- La promotion du secteur privé à travers notamment la mise en œuvre de politiques pour l'amélioration du climat des affaires ;
- L'accroissement des exportations à travers la diversification basée sur la promotion de la production brute et transformée des secteurs productifs et la facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux tout en profitant de la mise en œuvre des accords commerciaux notamment la Zone de Libre Echange Continentale Africaine ;
- La promotion d'une concurrence saine et le renforcement de la protection du consommateur à travers la mise en œuvre de réglementations et dispositifs adaptés.

Au cours de l'année 2024, le Département a :

- Réalisé 4725 tournées à l'intérieur des marchés, qui ont abouti à 23 110 inspections de magasins, abattoirs, complexes commerciaux et boulangeries, au cours desquelles 8 790 infractions ont été détectées ;
- Confisqué 1765 tonnes de produits périmés, dont 285 ont été détruits et 1500 sont dans les magasins en attente d'incinération ;
- Engagé des actions pour contenir les hausses des prix des denrées alimentaires qui ont abouti aux résultats suivants :
 - o Baisse consensuelle de prix des produits de première nécessité ;
 - o Création d'un cadre de concertation continue entre l'Etat et les fournisseurs sur la question des prix des denrées alimentaires.
- Organisation d'un séminaire de formation et de concertation sur les modalités pratiques d'exportation dans le cadre de la ZLECAf au profit de toutes les parties prenantes en la matière : 30 personnes formées.
- Enregistrement de 27 sociétés nationales dans le système REX, bénéficiant ainsi du traitement préférentiel douanier vers l'Union Européenne.
- Participation à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK).
- Etude d'impact d'un accord de libre-échange avec la Tunisie
- Réalisation d'une étude d'impact et d'évaluation du projet de libre-échange avec la Turquie, qui servira d'arguments de base et justificatif d'appui quant au choix d'entrer en accord de libre-échange avec la Turquie ou pas.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Importations Mauritanienne (en Millions de \$)	3.860.465	2021	Trademap	-	4.647.684 (Min Commerce)	4.419.992 (Min Commerce)	38 milliards MRU (Source ANSAD)
Exportations Mauritanienne (en Millions \$)	3.266.989	2021	Trademap	-	3.512.820 (Min Commerce)	3.706.223 (Min Commerce)	47 milliards MRU (Source ANSAD)
Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25		ND	1 seul : Révision du code des douanes

Source : Ministère du Commerce

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

Les réformes engagées en 2024 pour le secteur du commerce, en général, sont :

- La ratification d'une loi sur la concurrence et la liberté des prix a été ratifiée et de nouvelles politiques mises en place.

- L'adoption d'un arrêté fixant la liste des activités commerciales soumises à autorisation et celles soumises à déclaration ;
- L'adoption d'un arrêté fixant le modèle d'autorisation des activités commerciales ;
- La mise en place d'une base de données électronique pour l'archivage et l'enregistrement de tous les registres du commerce au niveau national et la formation du personnel du registre central du commerce sur la gestion et la maîtrise du système électronique et support papier du registre central du commerce.

Concernant le commerce extérieur, en particulier :

- Mise en place d'un comité national des négociations commerciales ;
- Développement des accords commerciaux (Accord préférentiel avec la République Populaire de Chine) ;
- Elaboration de la stratégie nationale pour le Commerce Extérieur.

II.8 Redynamisation et développement du tourisme.

1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

Malgré un fort potentiel l'activité touristique de la Mauritanie est limitée du fait de la trop faible valorisation de ce potentiel. Le tourisme de désert a commencé dans le Nord du pays à la fin des années 1980, pour connaître un certain développement à partir de 1996. Avant de ralentir, suite à la multiplication d'actes terroristes. Une certaine reprise est actuellement amorcée. La Mauritanie a accueilli 4000 touristes étrangers en 2018-2019, contre 1500 en 2017- 2018, soit une hausse de 166%. Le pays est désormais considéré comme une destination sûre en Afrique.

Les enjeux majeurs découlant de ce contexte sont : (i) d'imaginer et créer un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable, au service de l'attractivité du territoire et son développement économique et social, (ii) renouveler et diversifier l'offre et la demande touristique, notamment l'écotourisme et (iii) préparer et structurer une demande touristique interne.

Les orientations stratégiques relatives au tourisme qui découlent du contexte et des enjeux sont :

- Le développement d'un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable, au service de l'attractivité du territoire et de son développement économique et social ;
- Le renforcement de l'offre touristique ;
- La diversification de l'offre touristique à travers le développement de l'écotourisme par la sauvegarde et la valorisation de manière innovante du patrimoine culturel et naturel du pays et le renforcement du tourisme d'affaire ;
- La promotion, le développement et la structuration de la demande touristique intérieure et extérieure.

Les principales réalisations de 2024 sont :

- La préparation des saisons touristiques pour l'organisation des vols charters Paris – Atar ;
- La participation aux salons du tourisme dont FITUR DE MADRID, BTL Lisboa Lisbonne, BIT de Milano, Salon TOP RESA, SATOLIC Dakar ;
- La sortie de la première promotion de l'Ecole Nationale de formation Hôtelière et touristique et intégration de la totalité des stagiaires dans le marché local ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation pour le respect des normes de qualité dans les restaurants.

Tableau 8 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le tourisme

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-	ND	ND	ND
Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000	4 500	5 200	ND

Source : Ministère en charge du Tourisme

2. Réformes engagées ou mises en œuvre en 2024

Les réformes engagées au niveau du tourisme ont porté sur :

- L'élaboration d'un projet de loi portant sur le tourisme qui vise à introduire et appliquer des règles de protection, de promotion et de gestion durable des ressources touristiques ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du tourisme.

III. Analyse des défis et contraintes

De façon global, au niveau des différentes interventions et secteurs du chantier 1, les principales contraintes sont :

- La faible coordination entre les activités d'un même secteur et entre les différents secteurs, se traduisant par une faible implication et surtout un manque de synergie et d'optimisation de l'utilisation des ressources mobilisées ;
- L'environnement légal, réglementaire et administratif n'est pas toujours adapté au contexte dans lequel évoluent les entités publiques ;
- Le manque de ressources humaines ayant les qualifications requises pour le bon fonctionnement des départements ministériels ;
- Le manque de ressources financières et les faibles capacités de mobilisations des fonds affectés ;
- Les retards importants dans l'exécution de la plupart des projets ;
- La faible référence à la SCAPP dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, malgré la référence explicite à celle-ci, due à la non mise en phase explicite de la SCAPP avec des politiques nationales telles que le ProPEP, par exemple.

A ces contraintes globales, s'ajoutent des contraintes spécifiques par secteur

III.1 Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

Les facteurs qui limitent l'agriculture et font que les enjeux restent d'actualité, sont: la prépondérance de l'agriculture sous pluies, tributaire de la pluviométrie, l'insuffisance ou la mauvaise qualité des intrants, le manque des infrastructures et leur faible qualité, le manque d'entretien des aménagements et des ouvrages hydroagricoles, le manque de financements adaptés et accessibles, le manque de diversification et de valorisation des produits, le faible niveau d'organisation des agriculteurs et le manque de qualifications et de compétences et l'inadéquation formation/emploi.

III.2 Accroissement des retombées du secteur de l'élevage

En dépit d'un grand potentiel du fait de l'important cheptel, les principaux défis restent l'intensification de l'élevage, l'absence d'une infrastructure moderne et adaptée aux besoins du secteur, la valorisation des sous-produits, la faible industrialisation, le coût élevé de l'aliment bétail et la faible utilisation des techniques modernes (insémination, amélioration des races, ...), le manque de financements adaptés et accessibles aux éleveurs et le manque de connaissance du cheptel et du secteur.

III.3 Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits

Le secteur des pêches fait face au défi de l'exploitation durable et de valorisation des produits. Plusieurs espèces stratégiques sont en état de surexploitation, notamment le poulpe, malgré les progrès enregistrés grâce, entre autres, la mise en place du système des quotas dont l'application reste à parfaire. Les autres principaux défis demeurent l'accroissement de la valeur ajoutée locale à travers les chaînes de valeurs avec notamment le débarquement et la transformation locale, l'amélioration du système de commercialisation et l'accès aux marchés extérieurs, le développement de la distribution et de la consommation de poisson au niveau national, la mise en place d'un système performant de gestion des gens de mer et des navires, le développement de la pêche et de la pisciculture continentales, le renforcement de l'adéquation formation/emploi et la mise en place d'un système de financements adaptés et accessibles. Le défi d'une bonne coordination intersectorielle devient de plus en plus important avec la multiplication des usages de la mer (exploration et exploitation en off-shore) et le risque de diminution des zones de pêches qui en découle.

III.4 Promotion et mise en valeur des industries extractives

Les défis **du secteur extractif** sont: l'application de la loi de contenu local, pour le développement de l'emploi et l'implication pleine des entreprises nationales dans les industries extractives, la faible valorisation des ressources naturelles qui sont exportées pratiquement à l'état brut, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'exposition de l'économie aux fluctuations des prix internationaux des matières premières extraites, l'amélioration de la réglementation juridique et fiscale, la mise à jour et la gestion du registre minier, la réussite de l'exploitation du GTA et la mise en exploitation du champs Bir Allah,

III.5 Impulsion du secteur industriel

III.6 Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi

Le secteur artisanal mauritanien, malgré son grand potentiel fondé sur un riche patrimoine naturel et des savoirs faire traditionnels, reste informel. Il fait face à la non prise en compte suffisante des métiers d'art et à la faiblesse du dispositif de formation professionnelle au niveau national. Il est confronté à la perception sociale négative et dévalorisante des métiers manuels et à la concurrence des produits industriels. Sa productivité est faible, alors que l'utilisation des nouvelles technologies dans son processus de production est quasi inexistante.

III.7 Promotion du commerce

Le commerce mauritanien, bien que disposant d'un avantage certain du fait de son emplacement géographique, est caractérisé par une balance commerciale souvent déficitaire. En effet, la valorisation de cet avantage reste confrontée à des nombreuses contraintes, dont les principales sont : Le manque de compétitivité, le manque d'attractivité du pays, le faible

niveau de transformation des ressources naturels, la faible diversification des exportations, le manque d'infrastructures et de logistiques, l'étroitesse du marché intérieur et le faible accès aux marchés extérieurs.

C'est ainsi que, malgré son emplacement géographique avantageux, à l'exception de l'année 2020, la balance commerciale de la Mauritanie reste déficitaire.

III.8 Redynamisation et développement du tourisme

La Mauritanie dispose d'un potentiel touristique important en matière d'écotourisme et de patrimoine culturel. Le défi majeur est la valorisation de ce potentiel, en levant le frein principal qui est la faiblesse de l'offre touristique. Le développement de l'offre touristique se heurte au manque d'infrastructures et de compétences et qualifications dans les métiers du tourisme. La création d'une école du tourisme vise à lever cette contrainte.

Le tourisme intérieur est quasi inexistant, il reste à susciter et à développer à travers la structuration de la demande touristique intérieure et de l'offre devant y répondre.

IV. Financement du chantier

Le financement du chantier 1 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2024) et par des ressources extérieures. Pour les ressources nationales, les montants (programmés et décaissés) du chantier 1, ont été obtenus par la somme des budgets des départements des secteurs du chantier.

Les éléments relatifs au financement du chantier 1 sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Récapitulatif du financement du chantier 1

Chantier	Programmation 2024 (En million de MRU)			Exécution			
	Budget Etat	Ressources extérieures	Total Ressources	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total Exécution	Taux d'exécution
Chantier 1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs.	6 378	1 770,97	8 149	5 771	1 853,65	7 625	93,57%
Total chantier 1	6 378	1 770,97	8149	5771	1 853,65	7625	93,57%

Avec un taux de 93,57%, Il ressort une bonne efficacité dans l'exécution financière des ressources allouées au chantier 1, en 2024.

V. Perspectives pour 2025

V.1 perspectives pour l'agriculture

En 2025, il est prévu de poursuivre les efforts dans la fourniture d'engrais et de semences améliorées, la construction de barrages, la réhabilitation des axes d'eau, la lutte contre les ravageurs des cultures, l'acquisition de machines agricoles, la réalisation de clôtures.

Il est également prévu le lancement de plusieurs projets structurants, tels que la construction du canal de Sekkam long de 34 km au Trarza pour l'irrigation de 8000 ha, de 3 canaux au Brakna, Gorgol et Guidimakha, l'aménagement de 2000 ha pour les jeunes cultivateurs sur l'Aftout sahéli, au Brakna, au Gorgol et au Guidimakha, la réhabilitation/aménagement de 2000 ha à Boghé.

Des études portant sur la construction de nouveaux canaux, l'exploitation des zones humides et la création d'un pôle scientifique et de recherche à l'ISSET de Rosso seront menées.

V.2 Perspectives pour l'élevage

En 2025, le développement du secteur de l'élevage sera poursuivi à travers :

- L'élaboration d'une nouvelle stratégie sectorielle ;
- La révision du cadre juridique du secteur ;
- La poursuite de la campagne nationale de vaccination contre les grandes épidémies, avec le renforcement des infrastructures de santé animale par la construction de 183 parcs de vaccination et l'installation de 18 nouvelles structures de santé vétérinaire ;
- Achèvement de la campagne d'insémination artificielle qui bénéficiera à 3000 vaches ;
- Lancement de deux programmes de recherche : (i) amélioration de la production des génisses et (ii) augmentation de la productivité des chameaux ;
- La gestion et développement des ressources fourragères et hydrauliques pastorales avec la réalisation d'études importantes pour développer les couloirs de pâturage au niveau national et évaluer la faisabilité de réserves de pâturage modèles, la poursuite du programme sectoriel d'appui à la culture fourragère, le lancement du projet "Awkar" portant sur la préservation des pâturages et la réduction de la transhumance du bétail à l'extérieur du pays ;
- Le développement des filières animales à travers le renforcement de la dynamique de création de pôles de développement intégrés, en commençant par les wilayas pastorales comme première étape ;
- Le développement de la production laitière en fonction du potentiel en production laitière au niveau de différentes zones ;
- Renforcement des activités visant à améliorer les conditions sanitaires pour la production de la viande rouge au niveau de la ville de Nouakchott ;

- la construction d'un abattoir moderne et d'un centre de valorisation des peaux à Nouakchott ;
- Mise en place de trois complexes avicoles seront mis en place à l'intérieur du pays, pour servir de modèle pour le secteur privé ;
- Opérationnalisation des unités de collecte de peaux, dont les travaux sont terminés.

V.3 Perspectives pour la pêche

Pour 2025 les efforts porteront sur :

- Le renforcement de la gestion durable des pêcheries, le renforcement de l'ONISPA pour le contrôle et l'inspection ;
- Le développement de la flotte nationale de pêche, des chaînes de valeur et l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des produits de la pêche ;
- Le renforcement des capacités de surveillance par la construction d'un quai naval et d'un quartier général principal pour la CGM ;
- La révision du cadre juridique de l'affrètement des navires à coque nue pour développer la flotte nationale de pêche ;
- Le renforcement du suivi et de l'encadrement des chantiers navals ;
- la mauritanisation de l'emploi au sein de la flotte nationale et l'intensification de la formation dans les différents métiers en adéquation avec les besoins du secteur.

V.4 Perspectives pour les industries extractives

2025, il est attendu une activité accrue dans le domaine des industries extractives. Il s'agit notamment de :

- Finalisation des travaux de la mine de Fdérík en fin 2025, pour augmenter la capacité de production de 2 millions de tonnes à partir de 2026 ;
- La finalisation de l'étude géodésique de la mine de Tizerghaf et la mobilisation des ressources nécessaires pour son entrée en production ;
- Poursuite par la SNIM des études d'exploitation des mines d'or pour lesquelles elle détient des permis de recherche ou d'exploitation ;
- Prise de la décision d'Investir dans la mine d'Alouj pour produire, dans une première phase, cinq millions de tonnes en partenariat avec la société Mineral Ressources ;
- La mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation de la mine Atoumaï, en partenariat avec la Saudi Iron Company, pour une capacité de production de 11 millions de tonnes.
- Accompagnement au niveau de l'orpaillage par le gouvernement des acteurs et investisseurs nationaux en se concentrant sur l'augmentation de la production et l'amélioration du cadre environnemental et social de ce sous-secteur ;
- Ouverture de l'exploitation minière dans les zones du centre et du sud à travers le développement de pôles économiques modèles à Agaan et Chegar ;

- Développement de la mine de phosphate de Boffal au Brakna, dont la mise en exploitation est prévue au premier semestre de 2025 ;
- Le renforcement de la compétitivité de la SAMIA par la signature d'un contrat programme ;
- Dans le domaine de l'énergie, début de la production et de l'exportation du gaz de la phase 1a du projet GTA et le début de son exportation sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL) ;
- Finalisation de l'étude de diagnostic institutionnel et organisationnel du secteur minier (administration centrale et établissements sous tutelle).

V.5 Perspectives pour le secteur industriel

Les perspectives pour le développement du secteur industriel en 2025 portent sur :

- L'adoption du cadre juridique et réglementaire pour le secteur ;
- Le lancement d'études de faisabilité pour la création d'industries de l'acier, du fer de construction, des engrais et de la pétrochimie ;
- Le lancement d'un projet de création d'une nouvelle zone industrielle à Nouakchott, dotée de toutes les infrastructures nécessaires, en particulier les routes, l'eau, l'électricité et la connexion à Internet ;
- Mise en œuvre d'une série de mesures pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et établir un cadre propice au développement de leurs activités ;
- Prise de mesures incitatives pour l'industrie du plâtre ;
- Mise en place d'un programme de qualification et de restructuration des entreprises industrielles, dont la phase pilote sera dédiée à la formation, tant dans le secteur industriel qu'en gestion et en informatique. Dans ce cadre, un projet d'accord est en préparation avec le secteur de la formation professionnelle ;
- Activation du Conseil supérieur des normes et de la qualité ;
- Finalisation de l'élaboration des textes réglementaires relatifs au système qualité.

V.6 Perspectives pour l'artisanat

Les perspectives pour le développement et la modernisation de l'artisanat en 2025, sont :

- La mise en service du village artisanal de Nouakchott, comprenant un centre de formation professionnelle pour l'artisanat et les métiers, 150 ateliers d'artisans et des boutiques d'exposition et de commerce ;
- La création d'une Agence nationale pour la promotion de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, doté d'un fonds de soutien ;
- L'élaboration d'une encyclopédie nationale de l'artisanat ;
- La finalisation d'une étude sur le développement des filières prometteuses dans le domaine de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, et la mobilisation des ressources pour lancer des programmes visant leur évolution ;

- La création d'un label de qualité pour l'artisanat national et pour l'Institut Supérieur du Commerce et des Affaires.

V.7 Perspectives pour le commerce

Les principales actions prévues en 2025 pour le commerce sont:

- L'organisation de campagnes de sensibilisation des consommateurs sur la loi sur la protection du consommateur et les dangers des produits périmés ;
- L'opérationnalisation du Conseil de la Concurrence institué par la loi sur la concurrence ;
- La construction d'un marché de gros ;
- La mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur qui vise à moderniser l'administration et ses procédures et formalités ;
- La mise en place d'un programme de vérification de la conformité des produits importés qui vise l'instauration effective d'une procédure de vérification de conformité des importations ;
- La mise en œuvre de la stratégie du commerce extérieur ;
- La mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Le renforcement des actions de la CAAM qui ont eu un impact remarquable sur la régulation des prix au niveau du marché national ;
- La participation à l'exposition universelle OSAKA 2025.

V.8 Perspectives pour le tourisme.

Les principales actions prévues en 2025 sont les suivantes :

- Participation aux différents salons internationaux du tourisme : Madrid, Berlin, Milan, Lisbonne et Paris ;
- Recrutement d'une troisième promotion concomitant avec la deuxième promotion au sein de l'EHT ;
- Elaboration d'un référentiel national de formation professionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et du Tourisme ;
- Projet de développement de l'Écotourisme dans les différentes Wilayas du pays ;
- Validation et mise en œuvre de la stratégie nationale du développement du tourisme ;
- L'ouverture des portes du plus grand hôtel du pays, appartenant à la SNIM et au secteur privé ;
- Classification et Certification des hôtels.

VI. Conclusions du chantier

Le bilan 2024 de la mise en œuvre du chantier 1 « Promotion d'une croissance diversifiée », au regard de la comparaison des valeurs des différents indicateurs, aux valeurs cibles fixées à l'horizon 2025, indique que le rythme d'exécution, s'il était maintenu, permettrait un bon taux d'atteinte des objectifs du second plan d'action, au niveau du chantier 1.

Les efforts devront être renforcés en 2025, y compris par la mobilisation de moyens supplémentaires pour atteindre les cibles fixées pour 2025.

Il apparaît cependant, que même si la SCAPP est citée dans toutes les stratégies et politiques sectorielles et spécifiques, il y'a souvent des différences entre les activités mises en œuvre et faisant l'objet d'un suivi-évaluation périodique, et les activités programmées au niveau des interventions du chantier 1. Le Programme présidentielle ProPep est de plus en plus la référence en matière de programmation et de suivi-évaluation. Il y'a donc un nombre important d'activités hors chantiers SCAPP.

Il ressort un grand besoin d'unification de la planification nationale. Une autre problématique du même ressort, est celui de la diversité des formats des dispositifs de suivi évaluation et de reporting au niveau des différents secteurs.

VII. Recommandations

Les principales recommandations découlant de la conclusion, sont :

- Prendre des mesures visant à améliorer le système de planification national, pour mettre en phase la SCAPP et les autres politiques de référence, notamment le ProPep ;
- Harmoniser le dispositif de suivi évaluation et de reporting des différents départements au niveau des différents secteurs et des différents programmes ;
- S'inspirer du guide d'entretien utilisé pour l'élaboration des NASMO et du RAMO pour élaborer un formulaire de reporting de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, devant être renseigné, tout au long de l'année, par les différents secteurs, pour tous les chantiers et toutes les interventions de la SCAPP.

VIII. Annexes

VIII.1. Bibliographie

Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2022
Termes de références du RAMO 2024
Second Plan d'action 2021 -2025
Rapport annuel de mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP pour l'année 2023
Bilan de l'action du gouvernement pour l'année 2024 et les grandes lignes des perspectives de l'action du gouvernement pour 2025
Bulletin trimestriel de conjoncture, T4, ANSADE
Note sur la croissance économique au 4ème trimestre 2024, ANSADE
Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon: 2030 , Décembre 2022
Bilan des principales réformes et activités réalisées pour la période de janvier à novembre 2024, Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP)
Bilan des réalisations durant 2024, MPIMP
Rapport sur le Bilan 2024 et les Perspectives 2025, Ministère du Commerce et du Tourisme
Rapport sur le bilan des réalisations 2024 et perspectives 2025 (Lettre circulaire n°0007/MSGG du 22 octobre 2024)
Guide d'entretien individuel de l'évaluation du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, DEGSTA

Canevas de collecte d'information pour le RAMO 2024, DEGSTA
Stratégie Nationale Mauritanienne pour la mise en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, MCIAT
Les principales réalisations du secteur de janvier à novembre 2024, Ministère des Mines et de l'Industrie
SYNTHESE SUR LES REALISATIONS 2024 DU MTNMA ET SES PERSPECTIVES POUR 2025,
Bilan Taahoudaati Elevage, 2019 - 2024
RAPPORT DE PRESENTATION DU BILAN 2024 ET DU PLAN D'ACTION 2025 DU ME
BILAN DES PRINCIPALES REFORMES ET ACTIVITES REALISEES EN 2024 POUR LE MINISTERE : DE L'ELEVAGE
Base des données des projets du deuxième plan d'action de la SCAPP (PA2-SCAPP)

VIII.2. Liste des personnes rencontrées

Nom	Institution	Fonction
Guisset Dialel	MCT	DPC, Président du CTS1
Babacar Mohamed Baba	MMI	DDE
Wane Oumar	MA	Chef de service
Mohamed Braham	MPEM	DPC
Moud Ould Lemghavri	MP	Directeur des Etudes et du Développement
Cherif Mohamed Mahmoud	MEF	Chef de service
Ahmed Ould Zeine	MEDD	Chargé de mission
Sarre Sdama Sileye	MF (prévision)	DPAE
Mohamed Lemine Vayda	MCT	Directeur du Commerce extérieur
Assa Mangassouba	MPEM	Chef Division/DPC
Cristina Mateu	UE	
LIMAM Malick	UE	
Moahme Hitt	MCT	
Mohamed Moctar Diallo	OSC	Représentant de la Société civile